



RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS

INFO

RENTES

UN BULLETIN DU RREO

HIVER 2012



**INVESTISSEMENT
RESPONSABLE :**
Gérer les risques
et les rendements
pour vous

PAGE 2

DANS CE NUMÉRO

4 LE PROCESSUS DE PLACEMENT
Recherche, évaluation et gestion

5 LE RREO VEND MLSE
Découvrez pourquoi

6 RAPPELS POUR 2012
Êtes-vous sur la bonne voie?

8 NOUVELLES EN BREF

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Notre priorité unique : la sécurité des rentes à long terme



La principale responsabilité du RREO en matière de placement consiste à agir dans l'intérêt financier de la caisse. Nous prenons nos décisions de placement comme le reste de la communauté financière mondiale : principalement en nous fondant sur les prévisions de revenus et de dépenses, et sur le niveau d'incertitude ou de risques liés à ces attentes. Si les perspectives financières d'une société sont positives et correspondent au niveau de risque, nous nous attendons généralement à ce qu'elle procure de bons rendements.

Considérations additionnelles

Cela dit, d'autres risques – environnementaux, sociaux et de gouvernance – prennent de plus en plus d'importance dans les décisions de placement :

- Une entreprise applique-t-elle de saines pratiques en matière de sécurité?
- Gère-t-elle ses impacts environnementaux?
- Les parties prenantes sont-elles représentées et les décideurs assument-ils la responsabilité de leurs actions?

Ces considérations peuvent influencer sur le rendement financier et font partie intégrante de l'investissement responsable.

« L'investissement responsable tente d'intégrer une analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans une analyse financière plus conventionnelle des occasions de placement, explique Jim Leech, président et chef de la direction

du RREO. En fin de compte, nous recherchons les meilleurs rendements ajustés au risque possible pour nos participants. »

Nos professionnels des placements s'assurent que les fonds du régime sont investis prudemment et gérés de manière à contribuer à la sécurité des rentes à long terme. Cette priorité singulière nous met à l'abri de toute influence inappropriée ou induite, non seulement de la part des membres de l'équipe chargée des placements, mais également de celle des répondants du régime et d'autres parties.

Prise en compte des risques

Avant d'investir le moindre dollar, nos équipes de placement évaluent un large éventail de risques et de rendements potentiels. Cela inclut les risques ESG ainsi que les occasions qui y sont associées. Nous tenons compte des menaces et des possibilités et préconisons la bonne

gouvernance pour protéger les intérêts du régime de retraite après avoir effectué un placement.

Les critères non financiers ne servent tout de même pas de filtres pour exclure ou inclure certains placements. Le RREO fait les meilleurs choix en tenant compte de la prévision de rendement ajusté au risque. À titre d'exemple, bien que certains secteurs, comme les mines ou le pétrole, puissent avoir un impact environnemental, certaines sociétés réussissent mieux que d'autres à gérer ces risques environnementaux. Dans la mesure où l'on peut s'attendre à ce que leurs pratiques exemplaires entraînent de meilleurs rendements financiers, ces sociétés deviennent de bonnes candidates pour un placement.

Surveillance continue des marchés

Le RREO gère un large éventail d'actifs : actions de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, obligations, marchandises, biens immobiliers, infrastructures et terrains forestiers exploitables. Beaucoup de ces actifs sont détenus à long terme. Nous surveillons continuellement nos avoirs pour tenir compte des menaces émergentes et des occasions de réévaluer les risques et les rendements, et pour déterminer le moment opportun de vendre et de rechercher une autre occasion.

Nous avons toujours adopté une approche responsable pour les placements que nous faisons pour votre compte et nous continuons d'adapter nos pratiques à l'évolution de la notion de responsabilité et de sa définition.

Promotion des pratiques exemplaires

Bien que l'investissement responsable puisse être un processus complexe, notre facteur déterminant demeure toujours le même : ce qui est le mieux pour votre sécurité financière. « Essentiellement, nous recherchons des pratiques exemplaires, ajoute M. Leech.

Et nous découvrons en général que les sociétés qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance produisent un bon rendement financier et constituent de bons placements pour les enseignantes et les enseignants de l'Ontario.»

Le RREO a mis en place un certain nombre d'initiatives pour s'aligner sur les pratiques exemplaires :

- Il est récemment devenu signataire des Principes pour l'investissement responsable endossés par l'ONU (PRI) (voir l'encadré);
- Il est signataire du *Carbon Disclosure Project* (et de son initiative d'information concernant l'eau), qui présente un bilan de 3 000 des plus importantes entreprises du monde en matière d'environnement et de changements climatiques;
- Il consulte des fournisseurs de recherches, comme Sustainalytics, ainsi que les recherches de MSCI ESG pour avoir accès à des données qui permettent une analyse complète des risques et des possibilités liés aux enjeux ESG.

À titre d'investisseur responsable, nous profitons de notre participation dans les sociétés pour promouvoir une bonne gouvernance et les pratiques d'entreprises qui améliorent la valeur – et par le fait même la sécurité des rentes – à long terme. Nous le faisons notamment en exerçant nos droits de vote conformément à nos principes de vote par procuration et en rendant publics nos votes et nos commentaires sur la gouvernance.

Nos principes de vote couvrent des questions de gouvernance comme la composition des conseils d'administration et l'élection de leurs membres, la rémunération des administrateurs et des cadres, les mesures de protection contre les prises de contrôle et les droits des actionnaires. De plus, nous prenons une part active dans les organismes internationaux axés sur la gouvernance et comptons parmi les membres fondateurs de la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises.

Principes pour l'investissement responsable

Le RREO fait partie d'un réseau d'investisseurs internationaux qui travaille à la mise en pratique des six **Principes pour l'investissement responsable** (PRI). Ces principes reflètent le point de vue selon lequel les risques et les possibilités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent influencer sur le rendement du portefeuille et, par conséquent, doivent être pris en considération de façon appropriée par les investisseurs dans l'exercice de leur devoir de fiduciaire.



« Nous sommes heureux d'adhérer aux PRI et sommes impatients de collaborer avec des investisseurs de partout dans le monde animés des mêmes idées en ce qui concerne l'analyse des incidences financières des

risques et des possibilités liés aux enjeux ESG et de partager avec eux des pratiques exemplaires, a déclaré Jim Leech, président et chef de la direction du RREO. Les PRI sont le reflet de l'importance croissante que prend l'investissement responsable pour nos participants et nos partenaires potentiels et ils s'harmonisent avec nos valeurs fondamentales que sont l'obligation de rendre compte et la gestion du risque. »

Comme l'a expliqué James Gifford, directeur exécutif des PRI, lorsqu'il s'est rendu dans nos bureaux : « Les PRI constituent un moyen de gérer systématiquement un ensemble de risques et de possibilités liés aux enjeux ESG dans le cadre du travail de fiduciaire. »

Les Principes pour l'investissement responsable

1. Nous prendrons en compte les enjeux ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les enjeux ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les enjeux ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Pour en savoir plus sur les Principes pour l'investissement responsable, consultez le www.otpp.com/investissementresponsable.

COMMENT NOUS INVESTISSONS DE MANIÈRE RESPONSABLE

Le processus continu implique la participation de toute notre équipe des placements

L'investissement responsable est un processus continu d'équilibre entre les risques et la recherche de rendements. Pour ce faire, nos

professionnels des placements suivent un processus continu de recherche, d'évaluation et de gestion habiles de nos placements.

TROIS ÉTAPES

Notre processus de placement peut se diviser en trois étapes :



1. RECHERCHE

Nous déterminons un thème, comme une ressource rare, les changements climatiques, les technologies émergentes ou une autre tendance, ou nous trouvons des secteurs ou des sociétés pouvant être sous-évalués. Nous utilisons des fils de nouvelles, des exposés et des rapports de recherche pour trouver des occasions potentielles.

2. ÉVALUATION

Pour déterminer si une occasion est aussi intéressante qu'elle le semble, nos équipes effectuent une vérification préalable interne et utilisent les opinions de consultants externes. Elles examinent les nombreux enjeux : rendement financier, performance environnementale, relations de travail, stratégies de marketing et questions d'ordre juridique. Dans le cas des actions de sociétés ouvertes, une analyse peut être menée en quelques heures sur le pupitre de négociation. Quant aux placements directs dans des sociétés, l'évaluation et une éventuelle négociation peuvent prendre des semaines ou des mois.

3. GESTION

Chaque jour surviennent des événements pouvant avoir un effet sur le rendement des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous surveillons continuellement nos avoirs pour tenir compte des menaces émergentes et des occasions afin de mieux savoir quand il est opportun de vendre et de retourner sur les marchés pour rechercher une autre occasion.

Investissement responsable en ligne

Beaucoup d'entre vous manifestent un vif intérêt pour les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Afin de vous tenir au courant de nos initiatives d'investissement responsable, nous avons consacré une rubrique de notre site Web à ce sujet. Allez au www.otpp.com/investissementresponsable pour trouver de l'information complète sur nos pratiques en la matière.

La section *Responsible Investing - an Evolving Story* présente une vue complète de l'investissement responsable, dans un documentaire de 23 minutes et des tables rondes mettant en présence des cadres supérieurs de notre équipe des placements.

LE RREO VEND MLSE

Jane Rowe, vice-présidente principale de Teachers' Private Capital, répond aux questions les plus fréquentes

Nous étions au début de décembre et, contre toute attente, la nouvelle suivante sortait : le RREO vendait sa participation dans Maple Leaf Sports and Entertainment (MLSE)!



Notre annonce a suscité une attention sans précédent des médias et beaucoup de questions. Une fois la transaction officiellement conclue, au milieu de 2012, la vente de notre participation à Bell et Rogers Communications Inc. marquera la fin de l'un des investissements les plus fructueux et ayant le plus duré du RREO.

Les faits en bref

- Investissement initial en 1994 – 44 M\$
- Participation actuelle – 79,53 %
- Prix de vente – 1,32 G\$

Cela a commencé en 1994, par l'acquisition, pour la somme de 44 millions de dollars, de la moitié d'un bâtiment de l'époque de la dépression et d'une équipe de hockey légendaire. Après une série de transactions, l'affaire a crû jusqu'à devenir une importante icône canadienne du sport, du divertissement, des médias et de l'hébergement. Aujourd'hui, MLSE possède quatre équipes ainsi que des propriétés immobilières et des entreprises de diffusion.

Jane Rowe, vice-présidente principale de Teachers' Private Capital, a dirigé l'équipe qui a géré le processus de vente. Nous lui avons demandé de répondre à quelques-unes des questions les plus fréquentes.

Infoquentes : Pourquoi avez-vous voulu vendre la participation dans MLSE?



Jane Rowe, vice-présidente principale de Teachers' Private Capital

Jane : Il est important de faire la distinction entre vouloir vendre et assumer notre responsabilité de fiduciaire. Bien que MLSE ait été une source de grande fierté pour nous, notre mandat consiste

à investir les actifs de la caisse de retraite dans l'intérêt des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Pour remplir ce mandat, nous évaluons régulièrement tous nos placements pour savoir s'ils cadrent avec nos besoins actuels et futurs.

La vente de MLSE a suscité des émotions contradictoires. D'une part, nous transférons notre participation à deux partenaires solides résolus à poursuivre la croissance de l'entreprise et possédant les ressources nécessaires pour y arriver. Il était important pour nous d'agir en bon intendant de cet actif emblématique. Mais d'autre part, cette transaction marque la fin d'un partenariat extraordinaire pour le RREO. Nous avons vécu avec MLSE une merveilleuse histoire qui a duré 17 ans et avons aidé à bâtir une entreprise qui a peu d'équivalents.

Infoquentes : Pourquoi avez-vous changé d'idée à propos de la vente?

Jane : Nous n'avons jamais été forcés de vendre MLSE et avions confiance en sa valeur. Nous avons entrepris l'examen de notre participation en mars dernier, quand nous avons commencé à recevoir des appels de diverses parties nous présentant des déclarations d'intérêt non sollicitées. Avec la collaboration de nos conseillers, nous avons appliqué à cette analyse la même rigueur que pour tous nos autres placements.

À la fin de novembre, n'ayant pas reçu d'offres qui satisfaisaient à nos conditions de vente, nous avons conclu le processus et annoncé que nous conserverions notre participation bonifiée. Nous étions heureux de conserver MLSE dans notre portefeuille et avons commencé à mettre nos projets en branle pour que la société puisse aller de l'avant.

Moins d'une semaine plus tard, nous avons reçu de façon inattendue de Rogers et Bell une nouvelle offre complète, ferme et conforme à toutes les modalités que nous considérons nécessaires.

Infoquentes : Quel usage ferez-vous de l'argent de la vente de MLSE?

Jane : Nous ne recevrons rien avant la conclusion de la transaction, plus tard cette année. D'ici là, nous nous emploierons pleinement à la réussite de la société et, comme toujours, nous continuerons à chercher de nouvelles occasions de placement.

RAPPELS POUR 2012

Nous sommes en 2012, année de l'entrée en vigueur de nouvelles modifications législatives et de nouvelles échéances.

Voici six éléments à ne pas oublier :

1. Entrée en vigueur de la *Loi modifiant des lois en ce qui concerne le droit de la famille*

Depuis le 1^{er} janvier 2012, de nombreuses modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* et à la *Loi sur le droit de la famille* sont entrées en vigueur. Ces modifications visent à simplifier le processus de partage de la rente pour les couples qui se séparent.

Deux principaux changements prendront effet cette année :

1. **Le RREO s'occupe de l'évaluation actuarielle de la rente** – Vous n'avez plus à embaucher vous-même un actuaire pour le faire. Le RREO préparera pour vous une *Déclaration de la valeur aux fins du droit de la famille*, vous épargnant ainsi temps et argent.
2. **Un montant forfaitaire pour votre ex-conjoint** – Si vous vous séparez avant de recevoir le premier versement de votre rente, vous pouvez transférer un montant forfaitaire à votre ex-conjoint au lieu de devoir attendre que votre rente soit versée. Ce montant peut être transféré dans un fonds de revenu viager, un compte de retraite immobilisé ou un autre régime de retraite enregistré auquel votre ex-conjoint participe.

La Loi modifiant des lois en ce qui concerne le droit de la famille s'applique-t-elle à vous?

Si vous avez signé votre accord de séparation le 1^{er} janvier 2012 ou après, vous et votre conjoint serez visés par les nouvelles règles. Lorsque vous aurez reçu votre *Déclaration de la valeur aux fins du droit de la famille*, vous devrez décider d'utiliser ou non votre rente pour régler votre obligation d'égalisation.

2. Entrée en vigueur des nouveaux taux de cotisation

N'oubliez pas que de nouveaux taux de cotisation sont maintenant en vigueur. Les cotisations des enseignants actifs équivalent maintenant à 10,8 % de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence du plafond des cotisations et des prestations fixé par le Régime de pensions du Canada (RPC), plus 12,4 % de leur salaire au-dessus du plafond. Le plafond, rajusté chaque année, est de 50 100 \$ en 2012.

D'autres augmentations des cotisations sont prévues pour 2013 et 2014, afin d'aider à corriger l'insuffisance de capitalisation de 2011.

Comme toujours, les cotisations versées par le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés seront rajustées pour tenir compte des nouveaux taux de cotisations salariales.

Les cotisations salariales des participants au régime de retraite augmenteront de 0,35 % en 2013, et d'encore 0,35 % en 2014.

3. Vous songez à racheter des services? Le 30 avril est une date importante

Si vous payez votre rachat après le 30 avril de l'année civile suivant la fin de votre absence, et que vous n'avez pas déclaré votre intention de racheter des années de service, un facteur d'équivalence pour services passés (FESP) sera émis.

Le FESP doit être attesté par l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'attestation sera accordée ou refusée selon vos droits de cotisation à un REER pour l'année concernée. Si l'attestation est refusée, cela limitera les services décomptés que vous pourrez racheter.

Conseil fiscal

Vous pouvez augmenter les chances d'attestation du FESP par l'ARC en payant le rachat d'années de service au moyen de fonds provenant d'un REER. Votre FESP sera réduit d'un montant correspondant à celui du transfert du REER.

Si vous songez à racheter des services ou souhaitez déclarer votre intention de racheter des services, consultez iAccès Web. Vous trouverez tous les outils, les renseignements personnalisés et les conseils dont vous avez besoin pour prendre votre décision dans votre Centre de rachat en ligne. Vous pouvez aussi communiquer directement avec nos Services à la clientèle.

4. Changements relatifs aux interruptions de service

Depuis le 30 décembre 2011, seules les interruptions de services en raison d'une invalidité sont admissibles au rachat. Voici ce que vous devez savoir si vous voulez racheter des services décomptés pour une interruption de services en raison d'une invalidité :

- Il y a une différence entre une interruption de services et un congé autorisé. Vous devez démissionner de votre poste

dans le milieu de l'éducation pour être admissible au rachat de services décomptés pour une interruption de services en raison d'une invalidité.

- Vous disposez de deux années à partir de la date de votre démission pour demander un rachat*.
- Depuis le 2 décembre 2010, un maximum de cinq années s'applique au rachat. Cela signifie que la période d'admissibilité au rachat prend fin le 2 décembre 2015 ou cinq ans après votre date de démission, selon la date la plus éloignée.

** Si vous avez démissionné de votre poste dans le milieu de l'éducation en raison d'une invalidité il y a plus de deux ans, il est possible que vous soyez encore admissible au rachat de services décomptés. Nous devons recevoir votre demande et toutes les pièces justificatives avant le **30 juin 2012**.*

« **Invalide** » se dit du particulier souffrant d'une déficience physique ou mentale qui l'empêche **d'accomplir les tâches de l'emploi qu'il occupait avant la déficience**.

Les règles applicables aux interruptions de services peuvent être complexes et sont propres à chaque personne. Appelez-nous pour vous informer de vos options de rachat.

EXEMPLES

Teresa a démissionné en raison d'une invalidité

⇒ le 15 décembre 2009

Date limite pour présenter une demande : le 30 juin 2012

Darius a démissionné en raison d'une invalidité

⇒ le 15 janvier 2012

Date limite pour présenter une demande : le 14 janvier 2014

Veuillez prendre note que nous exigerons un rapport médical complet fourni par un médecin autorisé à exercer en Ontario attestant que vous étiez invalide au moment de votre démission. Nous demanderons également une preuve de continuité de l'invalidité.

5. Modification des règles de réemploi le 1^{er} septembre

À compter du 1^{er} septembre 2012, vous pourrez travailler directement ou indirectement pour un employeur participant, pendant la retraite, jusqu'à 50 jours par année scolaire sans conséquence sur votre rente.

Par ailleurs, la déclaration de vos jours de réemploi incombera à l'employeur à compter de l'année scolaire 2012-2013. Les participants retraités devront tout de même continuer à comptabiliser leurs jours de réemploi et communiquer avec le RREO s'ils dépassent la nouvelle limite de réemploi, soit 50 jours.

Maintien des règles de suspension du versement de la rente

Si vous continuez de travailler après le mois au cours duquel vous dépassez la limite, vous n'aurez plus droit au versement de votre rente tant que vous travaillerez. Nous suspendrons votre rente du régime tant que vous continuerez de travailler, ne serait-ce que moins d'un jour.

Même si les règles de réemploi ne s'appliquent pas à vous avant votre retraite, il est important que vous les connaissiez avant le début du versement de votre rente. C'est pourquoi si vous prévoyez travailler, vos « dispositions » quant à votre retour au travail direct ou indirect pour un employeur participant doivent être prises après la date à laquelle nous recevons votre demande de rente ou après la date de votre démission, selon la date la plus éloignée.

6. Si vous vous préparez à prendre votre retraite

Si le compte à rebours avant votre départ à la retraite, en juin 2012, a déjà commencé, vous devez prendre certaines mesures dès maintenant pour vous y préparer. Posez-vous les questions suivantes :

- Ai-je pris une décision finale concernant la prestation de survivant? N'oubliez pas que votre conjoint admissible a droit d'office à une prestation de survivant de 60 %, à moins que vous en décidiez autrement. Si vous souhaitez augmenter ou réduire la prestation de survivant, vous devez le faire avant de commencer à toucher votre rente.

Vous pouvez choisir la rente garantie 10 ans lorsque vous présentez votre demande de rente.

- Ai-je présenté au RREO tous les documents requis? Vérifiez notre liste, au www.otpp.com/fr, pour savoir quels documents personnels nous sont nécessaires afin de traiter votre demande de rente.
- Ai-je transféré ou racheté tous les services décomptés admissibles? Cela peut augmenter votre rente.

Conseils de planification

- Assurez-vous que les données relatives à vos années de service sont complètes et exactes. Vérifiez vos renseignements personnels dans iAccès Web. Veillez à ce que vos renseignements personnels et vos coordonnées soient à jour.
- Prenez les dispositions pour souscrire une assurance maladie complémentaire. Certains employeurs offrent des régimes d'assurance maladie à leurs employés retraités, tandis que d'autres utilisent l'assurance offerte par le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les Enseignantes et enseignants retraités de l'Ontario ou les Membres retraités actifs. Si vous ne prolongez pas l'assurance offerte par votre employeur, renseignez-vous directement auprès des assureurs.

NOUVELLES EN BREF

Un enseignant gagne le concours lié aux renseignements personnels

Félicitations à M. E. Torresan, de Newmarket, qui a gagné une carte-cadeau la carte shopping! de 100 \$ de Cadillac Fairview.



Il est allé sur iAccès Web pour modifier ses renseignements personnels. Si vous modifiez vos renseignements

personnels dans iAccès Web d'ici au 31 mars 2012, vous serez inscrit à notre tirage de l'hiver 2012. Une seule inscription par personne. Tirage au sort. Nous communiquerons avec le gagnant par téléphone.

Sondage auprès des participants sur le régime de retraite

Un groupe de participants choisis au hasard seront interrogés en février pour évaluer

Le bulletin *InfoRentees*^{MC} est publié à l'intention des participantes et participants au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires sur n'importe quel aspect d'*InfoRentees* sont les bienvenus. Veuillez envoyer un courriel à l'adresse member_communications@otpp.com.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700
ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807
ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com



Imprimé sur du papier recyclé
ISSN 1706-0214

leur compréhension des dispositions du régime de retraite et de ses défis de capitalisation.

POLLARA, un sondeur indépendant, effectue cette étude auprès d'environ 2 700 participants pour le compte du RREO et de ses répondants, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario.

La recherche servira à perfectionner la formation des participants au sujet des problèmes persistants de capitalisation et des changements qui seront probablement nécessaires pour préserver la santé financière du régime. Le RREO prévoit des insuffisances récurrentes de capitalisation, car le coût des prestations futures continue de croître plus rapidement que l'actif du régime.

Pour en savoir plus sur les défis de capitalisation, consultez la rubrique Capitalisation, au www.otpp.com/fr, ou le www.capitaliservotrerente.com.

Sélection de Teachers' Private Capital par les rédacteurs du Dow Jones pour le Hall of Fame

Les rédacteurs du *Dow Jones Private Equity Analyst* ont intronisé Teachers' Private Capital (TPC) au Private Equity Hall of Fame,

soulignant son apport dans le capital de risque, les acquisitions et d'autres domaines du financement par capitaux propres. TPC se spécialise dans les placements directs auprès de sociétés classées grandes et moyennes entreprises d'après leur valeur marchande. Le prix a été accepté l'automne dernier par Jane Rowe, vice-présidente principale de TPC.

Bob Bertram au nombre des fellows honorés par l'Institut des administrateurs de sociétés

Bob Bertram, vice-président directeur, Placements et chef des placements, qui a pris sa retraite du RREO, a été nommé fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS). L'obtention du titre de fellow de l'IAS constitue l'une des plus hautes distinctions pour les administrateurs de sociétés au Canada.

Bob a été le premier chef des placements au RREO. À son arrivée au RREO en 1990, les 19 milliards de dollars de la caisse de retraite étaient investis surtout dans des obligations non négociables. Lorsqu'il a pris sa retraite, en 2008, c'était l'une des caisses de retraite les plus importantes et les plus évoluées du monde, avec des actifs diversifiés de plus de 108 milliards de dollars.

Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5